



## FICHE DE RENSEIGNEMENTS ET DE DECLARATION DU CORRESPONDANT SURETE DE L'ENTREPRISE

### INFORMATIONS RELATIVES A L'ENTREPRISE

Nom de l'entreprise: .....

N° SIREN : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... Fax : .....

Adresse : .....

.....

Nature de l'activité de l'entreprise sur le site :

.....

.....

Entreprise sous-traitante d'une entreprise disposant d'une autorisation d'activité sur le site : Oui  Non

Nom du donneur d'ordre : .....

*(Pour les entreprises sous traitantes)*

Visa du Correspondant sûreté du donneur d'ordre :

*(Pour les entreprises sous traitantes)*

Cachet du donneur d'ordre :

*(Pour les entreprises sous traitantes)*

### INFORMATIONS RELATIVES AU CORRESPONDANT SURETE DE L'ENTREPRISE

Nom : .....

Prénoms : .....

Fonction dans l'entreprise : .....

Téléphone : ..... Portable : ..... Fax : .....

E-mail : .....

Nom du Suppléant au Correspondant Sûreté : .....

Prénoms du Suppléant au Correspondant Sûreté : .....

Fonction dans l'entreprise : .....

Téléphone : ..... Portable : ..... Fax : .....

E-mail : .....



FONCTION	SECTEURS DEMANDES								
	SURETE				FONCTIONNEL				
	A	B	F	P	ARP	MAN	TRA	ZDL	LUE

Etabli à ..... le.....

**Signatures :**

**Le Correspondant Sûreté**

**Le Suppléant du Correspondant Sûreté (si besoin)**

**Le Responsable de l'Entreprise**

**Cachet de la société**

**Note d'information**

*Ce formulaire doit être rempli avec soin en majuscule d'imprimerie. Il doit être fourni avant la toute première demande de titres de circulation de l'entreprise et mis à jour périodiquement afin de garantir la pertinence des informations qu'il contient.*

*L'entreprise signataire s'engage à respecter et à faire respecter à ses employés, la mise en œuvre des mesures concourant à la sûreté du transport aérien, notamment les dispositions concernant les modalités de circulation dans les zones de sûreté à accès réglementé de l'aéroport de La Réunion Roland GARROS, définies par arrêté préfectoral. Conformément au règlement (UE) 185/2010, l'employeur s'engage à dispenser ou faire dispenser à ses employés, une formation pour l'accès sans escorte aux zones de sûreté à accès réglementé de l'aéroport et aux mesures de sûreté particulières applicables sur l'aérodrome de la Réunion Roland GARROS. La périodicité de la formation correspond à la durée de validité maximale des titres de circulation aéroportuaire.*

*L'employeur est tenu :*

- d'informer immédiatement le Service des Badges de toute personne de son entreprise ne justifiant plus d'une activité sur l'aéroport et de restituer le titre de circulation du titulaire,*
- de restituer tous les titres de circulation arrivés à échéance pour lesquels il ne sollicite pas de renouvellement.*

*Le Correspondant Sûreté désigné par l'entreprise ainsi que son suppléant sont les seules personnes habilitées à transmettre les demandes de TCA via la plateforme dédiée à cet effet.*